



**Union Nationale des Étudiants
en Chirurgie Dentaire**

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

**LES
ELECTIONS
CROUS-CNOUS
2002**

FORMATION 01-2002

Membre de l'ADF, l'IADS, la CANES, la CNELIA



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

AVANT PROPOS

Ce document est une présentation du CROUS (Centre Régional des Œuvres Universitaires et Scolaires) et du CNOUS (Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires).

Vous y trouverez des explications sur le rôle de chacun de ces 2 organismes, les textes de lois les régissant, et des informations sur les modalités de la campagne électorale bon usage.

Ces élections sont importantes pour la CNELIA (notre Centre de Formation associatif), et donc pour l'UNECD, puisqu'elles s'intègrent dans la logique électorale qui a été adoptée en Novembre 1999 à Montpellier.

Nous vous demandons donc de vous engager fortement dans ces élections.

Vous devez archiver un exemplaire de ce document dans votre corporation pour vous y référer en cas de besoins !

Il doit être à la disposition de tous les membres de votre association, mais aussi de vos élus d'Unité de Formation et de Recherche (UFR), de Conseil d'Administration, Conseil des Etudes et de la Vie Universitaire des Universités, de vos délégués UNECD, de vos élus nationaux...

Hocine HADDOU : 06 61 19 41 57



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

SOMMAIRE

Avant propos	Page 2
Sommaire	Page 3
Schéma sur les élections	Page 4
Les CROUS	Page 5
Historique des CROUS et du CNOUS	Page 6
Présentation	Page 7
Fonctionnement	Page 7
Déroulement des élections des représentants étudiants	Page 10
Quelques conseils pour les élections	Page 13
Le CNOUS	Page 16
L'organisation des élections	Page 17
L'enjeu des élections au CA du CNOUS	Page 18
Les Missions du CNOUS en France	Page 19
Les Missions du CNOUS dans le PSE et le Plan U3M	Page 20
Les Missions Internationales du CNOUS	Page 20
Le fonctionnement du CNOUS	Page 21
Les Chiffres clés du CNOUS	Page 23



**Union Nationale des Étudiants
en Chirurgie Dentaire**

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LES CROUS



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

HISTORIQUE DES CROUS ET DU CNOUS

Dans le domaine de l'aide sociale aux étudiants, l'initiative étudiante a précédé l'action de l'Etat.

Alors que les foyers d'étudiants et les restaurants étaient une initiative locale (étudiante ou municipale), la tuberculose fit des ravages chez ces derniers et on leur ouvrit des sanatoriums.

Après la 1^{ère} Guerre Mondiale, où de nombreux étudiants furent tués, le Ministre de l'Instruction Publique attribua des crédits à la question sociale étudiante.

En 1946, au lendemain de la 2^{nde} Guerre Mondiale, sont créés au niveau national et au niveau régional des centres des œuvres en faveur de la jeunesse universitaire et scolaire, dotés du statut d'associations loi de 1901. Ils ont permis la généralisation et la pérennisation des Œuvres sociales aux étudiants.

C'est la loi du 16 avril 1955 qui confère au **Centre National des Œuvres** (CNO) universitaires et scolaires le statut d'établissement public à caractère administratif.

Sur la base de la loi FAURE du 12 Novembre 1970, sont créés par décrets et arrêtés le Centre National des Œuvres Universitaires et Scolaires (CNOUS) et les Centres Régionaux des Œuvres Universitaires et Scolaires (CROUS).

Le décret du 5 mars 1987 définit les missions et l'organisation des Œuvres Universitaires.

Par le Décret du 26 Janvier 1996, le Ministre de l'Education Nationale intègre 3 nouveautés :

- Le scrutin proportionnel à la plus forte moyenne.
- La diversité dans chaque liste pour éviter que les étudiants d'une même faculté ne représentent tous ceux d'une académie.
- Les suppléants pour une plus grande représentativité.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

PRESENTATION

Les CROUS sont des établissements publics à caractère administratif assurant des prestations et des services propres à améliorer les conditions de vie et de travail des étudiants français ou étrangers dans un établissement français d'enseignement.

Ils concilient la vocation sociale et l'équilibre financier. Concrètement, chaque franc dépensé par l'étudiant pour un service du CROUS (restauration, logement, etc.) est réinvesti, en partenariat avec l'Etat en vue d'améliorer les conditions d'accueil et de vie des étudiants. Les CROUS se sont ainsi engagés dans une politique de réhabilitation et de modernisation de leurs structures de logement et de restauration universitaire.

Les réformes en cours vont permettre aux étudiants de retrouver une place centrale dans la gestion des Œuvres.

Dans toute la France, les étudiants votent pour désigner leurs représentants.

FONCTIONNEMENT

Il existe 28 CROUS en France. Chaque CROUS est administré par un Conseil d'Administration comprenant 24 membres dont 7 étudiants. Chaque étudiant est élu pour deux ans au scrutin proportionnel.

En 2000, les étudiants sont appelés à élire leurs représentants au Conseil d'administration du CROUS de leur Académie.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

➤ COMPOSITION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION D'UN CROUS :

- 7 titulaires et leurs 7 suppléants en qualité de représentants de l'Etat choisi au sein des administrations intéressant les CROUS, par le Préfet de région sur proposition du Recteur.
- 7 titulaires et leurs 7 suppléants élus parmi les étudiants de l'académie.
- 3 titulaires et leurs 3 suppléants dont 2 ouvriers et 1 administratif nommés par le Recteur sur proposition des syndicats représentatifs du ressort du CROUS, et ceux, au vue des résultats électoraux aux commissions paritaires administratives de l'académie.
- 2 titulaires et leurs 2 suppléants désignés par le Recteur parmi les directeurs ou présidents d'établissements d'enseignement supérieurs.
- 4 personnalités extérieures dont 2 nommées sur proposition des étudiants, désignés par le Recteur en raison de leurs compétences.
- 1 titulaire et son suppléant représentant la région dans laquelle se situe le CROUS.

➤ FONCTIONNEMENT DU CA DU CROUS :

Le Directeur du CROUS - chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du CA et d'assurer le fonctionnement des services – et l'agent comptable assistent aux réunions mais avec une voix consultative.

Le Recteur préside ce CA avec une voix prépondérante.

➤ ROLES

La mission du CROUS est de veiller à l'amélioration des conditions de vie et de travail de l'ensemble des étudiants de l'Enseignement Supérieur, inscrits dans un diplôme ouvrant droit au régime étudiant de sécurité sociale.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

Les actions se font dans les domaines suivants :

- Logement : le CROUS loge plus de 150.000 étudiants.
- Restauration : fonction la plus connue et représentant le plus gros budget
- Fond culture action : pour aider financièrement les projets étudiants.
- Emplois temporaires : les petits Jobs pour les étudiants, cous, baby-sitting,...
- Fonds de solidarité universitaire (FSU) : pour les étudiants en difficulté temporaire.
- Mise en place de dossier social unique,
- Voyages de l'OTU,
- Accueil des boursiers étrangers,
- Gestion des programmes d'échanges européens.

6 commissions composent le travail du CROUS :

- le Conseil d'Administration.
- la Commission Permanente : elle remplace le CA quand il ne peut être convoqué à temps. Elle comprend 2 étudiants.
- La Commission Sociale : elle répartit le FSU.
- La Commission Logement : elle attribue les logements en cité U.
- La Commission Culture-Action : elle répartit les budgets Culture Action aux projets étudiants.
- La Commission régionale des bourses : elle répartit les bourses d'enseignement supérieur, les Aides Individuelles Exceptionnelles (AIE) et les prêts d'honneur.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LE DEROULEMENT DES ELECTIONS DES REPRESENTANTS ETUDIANTS :

Le Ministre de l'Enseignement Supérieur fixe la période des élections par décret avant le 31 janvier de l'année de leur déroulement.

Le Recteur fixe la date du scrutin pour son académie par arrêté, dans cette période, au minimum 25 jours avant. Il convoque les collèges électoraux et fait procéder au renouvellement de la totalité des représentants étudiants selon les modalités définies par le Ministre.

Les élections se font à la **proportionnelle, au plus fort reste, sans panachage ni vote préférentiel.**

Les listes doivent comporter **au minimum 7 candidats et au maximum 14.**

Les élus étudiants siègent dans toutes les commissions du CROUS et désormais, ces élus étudiants désignent un **Vice-président étudiant du CA du CROUS.**

Il est primordial que la participation à ces élections soit la plus importante possible :

- plus le taux de participation est élevé
- plus la représentativité des élus étudiants est conséquente
- plus ils sont à même de défendre les droits des étudiants et d'en obtenir de nouveaux.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

➤ EXEMPLE DE SCRUTIN :

Pour les 7 sièges à pourvoir au CROUS de Clermont-Fd, on admet que 770 suffrages sont exprimés.

La liste A récupère 320 voix.

La liste B récupère 275 voix.

La liste C récupère 175 voix.

◆ On définit d'abord le « quotient électoral » (QE):

QE = suffrages exprimés / nombre de sièges à pourvoir

QE = 770 / 7

QE = 110

La liste A a donc $320 / 110 = 2,9$ soit 2 sièges.

La liste B a donc $275 / 110 = 2.5$ soit 2 sièges.

La liste C a donc $175 / 110 = 1.59$ soit 1 siège.

Il reste alors 2 sièges à pourvoir !!!

◆ Répartition des 2 sièges à la plus forte moyenne :

On divise le nombre de voix obtenues pour chaque liste par le nombre de sièges obtenus + 1, et ceux, siège par siège.

Pour le 6^{ème} siège :

Liste A : $320 / (2+1) = 106.66$ soit un 3^{ème} siège.

Liste B : $275 / (2+1) = 91.66$

Liste C : $175 / (1+1) = 87.5$

Pour le 7^{ème} siège :

Liste A : $320 / (3+1) = 80$

Liste B : $275 / (2+1) = 91.66$ soit un 3^{ème} siège.

Liste C : $175 / (1+1) = 87.5$



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

➤ **LE VOTE PAR PROCURATION :**

- Ne votent que les étudiants bénéficiant du régime de sécurité sociale étudiante.
- Le vote par procuration est possible mais uniquement lors du vote du porteur de cette procuration.
- On ne peut accepter plus de 2 procurations par votant.
- Il faut pour toute procuration :
 - une procuration écrite.
 - La carte d'étudiant (originale).

PROCURATION DE VOTE

Je soussigné(e), étudiant dans
l'académie de Déclare donner
procuration àpour voter en mon
nom aux élections des représentants étudiants du Conseil d'Administration du
CROUS de du

Fait à

Le

Signature (précédée de Bon pour pouvoir)

Ne pas oublier de donner sa carte d'étudiant



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

QUELQUES CONSEILS POUR LES ELECTIONS :

➤ LA COMMISSION ELECTORALE :

Elle est composée de 5 électeurs désignés par le Recteur après consultation des représentants locaux des organisations d'étudiants nationales représentatives.

Elle assiste le Recteur dans le bon déroulement des élections et valide les listes.

Chaque CROUS reçoit environ 1,60 F par étudiant inscrit dans l'académie. Cette somme servira à rembourser les frais des listes ayant réalisé plus de 5% des suffrages, sur présentation de justificatifs. Les modalités de remboursement de cette somme seront choisies par la Commission Electorale.

Elle décide aussi du nombre et de l'emplacement des bureaux et des sections de vote.

➔ **Il est donc important d'y participer.**

➤ MONTAGE DE LA LISTE

La liste comporte au moins 7 étudiants et au plus 14 (7 titulaires et 7 suppléants).

➔ ***Il ne doit pas y avoir plus de 3 étudiants d'une même composante dans la 1^{ère} moitié de la liste.***

Une liste équilibrée, intégrant chaque composante de l'académie, a un potentiel supérieur.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

➤ LES BULLETINS DE VOTE :

C'est à vous de les payer, avant de vous faire rembourser si votre liste fait plus de 5 %. Vous pouvez demander au CROUS de les faire. Mais vous pouvez aussi demander de l'argent auprès de votre Université pour qu'il soient plus attractifs (ou mieux, leur faire faire, ils ont un budget reprographie étudiante).

Format :	148 x 210 mm.
Couleur :	Blanc écrits en Noir.
Mentions autorisées :	Noms et Prénoms des candidats + établissement. Nom de la liste + logo. Noms des soutiens locaux et nationaux.

➤ LA CAMPAGNE ELECTORALE :

- **les tracts :** avec la mention « *Ne pas jeter sur la voie publique* »
- **Affichages et collages :** Ne pas oublier de laisser un espace blanc pour la communication dans chaque établissement. Les affiches blanches imprimées noir sont **INTERDITES !!!**

BIEN CHOISIR SON SLOGAN !!!

- **Les interventions en amphis :** faire court et précis. Incitez seulement à voter. Mais sachez répondre à toutes les questions pour ne pas suicider votre liste.
- **Le Mailing adhérents :** envoi de tracts avec l'aide de vos partenaires (MER, Banques,...)

Pour user de vos charmes et attirer les étudiants, organisez un apéritif le même jour, une soirée gratuite pour les votants,...



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

DECLARATION DE CANDIDATURE ET ACCREDITATION DU REPRESENTANT DE LA LISTE

Je soussigné(e)..... Etudiant dans l'académie de
.....demeurant.....
.....
.....
et étudiant en déclare me porter
candidat aux élections des représentants au Conseil d'Administration du
CROUS de qui auront lieu le
.....sur la liste.....en
.....position.

J'accrédite.....demeurant
.....
....pour représenter la liste.....

Fait à

Le

Signature :



**Union Nationale des Étudiants
en Chirurgie Dentaire**

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LE CNOUS

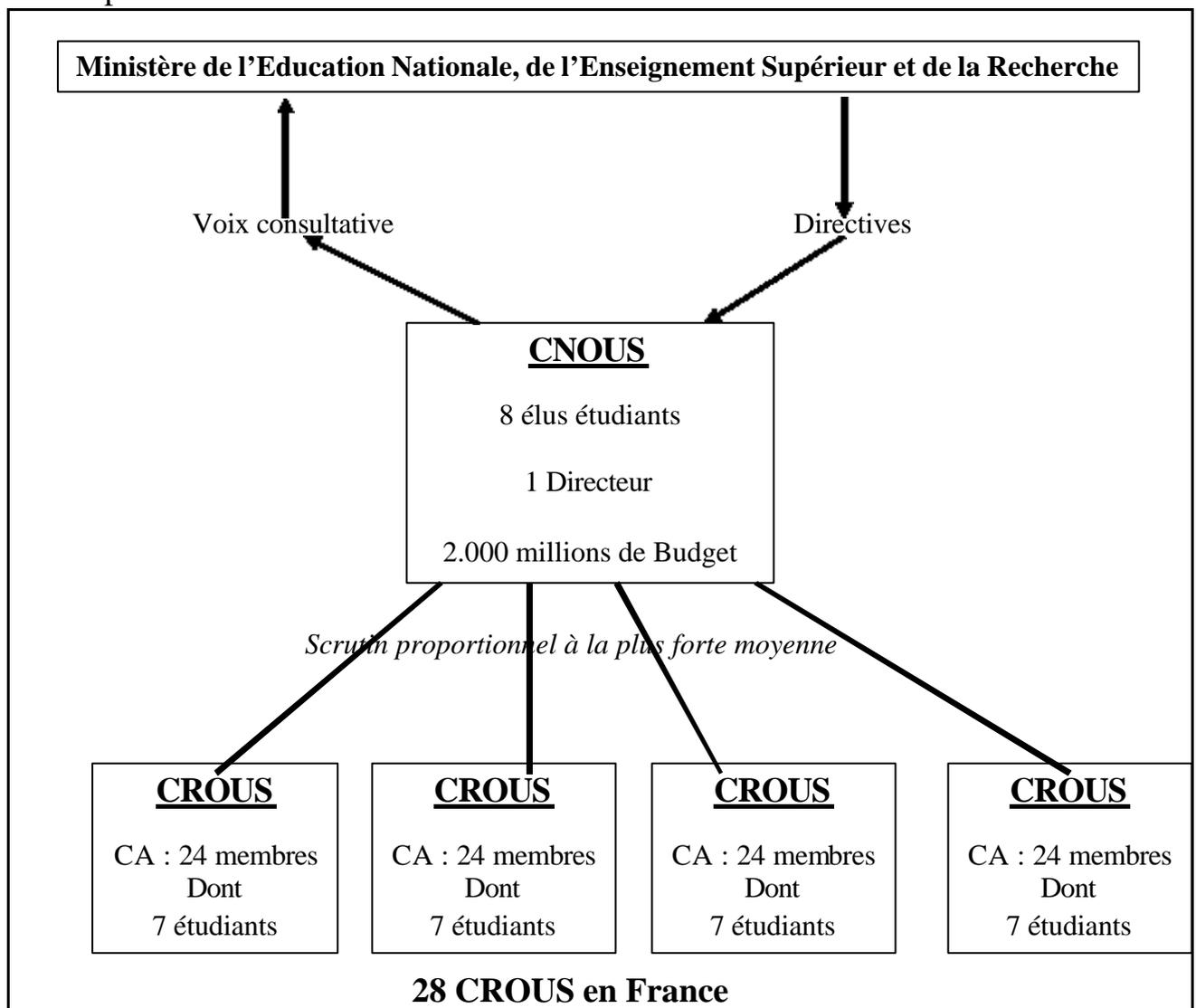


Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

L'ORGANISATION DES ELECTIONS :

Les élections des 8 représentants étudiants ont lieu dans les deux mois qui suivent la proclamation des résultats aux CA des CROUS. Le vote a lieu par correspondance.



Le mode de scrutin est le même que pour l'élection des représentants des étudiants aux CA des CROUS : représentation proportionnelle, à la plus forte moyenne, depuis le décret du 29 janvier 1996.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

L'ENJEU DES ELECTIONS AU CA DU CNOUS : LA REPRESENTATIVITE DES ASSOCIATIONS ETUDIANTES.

L'enjeu des élections n'est pas seulement dans la participation à une instance qui délibère la gestion de sommes importantes. En effet, la loi de 1989 sur l'éducation (loi n° 89-486 du 10 juillet 1989) donne le statut "**d'associations représentatives**" aux associations qui siègent au Conseil national de l'Enseignement supérieur et de la Recherche (CNESER) ou au Conseil d'Administration du CNOUS.

Les étudiants élus participent activement au fonctionnement démocratique des Œuvres Universitaires à tous les niveaux :

- conseil d'administration du CROUS
- conseil de résidence
- commissions d'allocations études
- commissions culturelles, type Culture-action
- conseil d'administration du CNOUS.

Dans ces différentes instances, les représentants s'investissent afin que tous les étudiants bénéficient des mêmes prestations quel que soit leur lieu d'études.

Dans le cadre du **Plan Social Etudiant**, la participation et l'implication des étudiants augmentent dans le réseau des Œuvres Universitaires.

- plus grande responsabilisation des élus étudiants
- plus de concertation, d'échanges



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LES MISSIONS DU CNOUS EN FRANCE

Le CNOUS a pour mission d'aider les centres régionaux (CROUS), et de favoriser l'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

Il est chargé :

- d'effectuer toutes études sur les besoins des étudiants, de créer les services propres à satisfaire ces besoins
- de contrôler la gestion des centres régionaux
- de seconder les initiatives des organismes qui poursuivent un but analogue
- de proposer au ministre de tutelle les mesures administratives et financières destinées à améliorer la qualité des prestations fournies par les CROUS
- de traiter le Dossier Social Etudiant (DSE) qui permet aux étudiants d'accéder aux aides que l'Etat apporte (logements et bourses) par la mise en place d'une procédure d'accès unique et une harmonisation des critères d'éligibilité



Union Nationale des Etudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LA MISSION DES ŒUVRES UNIVERSITAIRES DANS LE CADRE DU PLAN SOCIAL ETUDIANT ET DU PLAN U3M.

L'étudiant constitue une priorité dans le budget de la direction de l'Enseignement supérieur (direction du ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie) qui a augmenté en 1999 de 5% pour atteindre plus de **51 milliards de francs**.

Le gouvernement a défini un plan quadriennal, « **le Plan social étudiant** », destiné à améliorer de façon quantitative et qualitative le système actuel d'aide aux étudiants.

Le ministère de l'Education nationale, de la Recherche et de la Technologie a également initié le « **plan U3M** » de développement des locaux et équipements universitaires, de renforcement de la recherche et d'amélioration des conditions de vie et de travail des étudiants.

Le CNOUS joue un rôle spécifique dans la mise en œuvre de ces plans.

LES MISSIONS INTERNATIONALES DU CNOUS

Le CNOUS est chargé :

- d'organiser l'accueil et le séjour en France des étudiants étrangers boursiers du gouvernement français, de gouvernements étrangers ou d'organismes internationaux
- de gérer financièrement pour le compte de l'Union Européenne le transfert des aides communautaires concernant les programmes européens : SOCRATES, LEONARDO et TEMPUS II
- de s'associer aux travaux des réunions internationales auxquelles les pouvoirs publics l'invitent à collaborer



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LE FONCTIONNEMENT DU CNOUS

Le conseil d'administration

Il constitue l'organe délibérant de l'établissement.

Le CA du CNOUS comprend 27 membres.

- le président : une personnalité qualifiée, nommée par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur
- 8 représentants de l'Etat dont 4 fonctionnaires désignés par le ministre chargé de l'Enseignement supérieur et 4 fonctionnaires désignés respectivement par les ministres du Budget, du Logement, des Affaires sociales et des Affaires étrangères,
- 8 représentants étudiants élus.
- 3 représentants des personnels du CNOUS et des CROUS désignés par les syndicats les plus représentatifs (1 CGT et 2 FEN)
- 3 présidents d'universités ou directeurs d'Etablissements supérieurs dont un établissement privé
- 4 personnes qualifiées dont 2 choisies parmi les propositions des élus étudiants.

Il est chargé :

- de définir la politique générale
- d'assurer la répartition des crédits budgétaires affectés aux CROUS
- de recueillir et de répartir tous dons, legs, subventions et aides susceptibles de favoriser le développement des centres.



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

La direction du CNOUS :

Le CNOUS est dirigé par **un directeur**, actuellement M. Daniel Vitry, docteur d'Etat ès Sciences économiques et agrégé en Sciences économiques et gestion, nommé par le Premier ministre pour une période de trois ans sur proposition du ministre chargé de l'enseignement supérieur. Il est notamment chargé de préparer et d'exécuter les délibérations du conseil d'administration et d'assurer le fonctionnement des services.

Le directeur dispose de services administratifs articulés autour de trois sous-directions :

- de la vie étudiante et de la contractualisation,
- des ressources humaines et de la programmation,
- des boursiers étrangers et des affaires internationales,

et d'un service informatique.

L'agence comptable dirigée par un trésorier payeur général est chargée en outre des affaires financières.

Une mission à la communication et les programmes européens relèvent de l'autorité directe du directeur.

Le budget du Centre national englobe les opérations financières propres à l'établissement ainsi que les subventions accordées aux centres régionaux, à l'Observatoire de la vie étudiante et celles que l'Union Européenne accorde aux programmes européens. Il est soumis à l'approbation du ministre chargé de l'enseignement supérieur et du ministre chargé du budget après vote du conseil d'administration.

Le CNOUS n'a pas d'activité de gestion directe au profit des étudiants sauf en matière d'accueil et de prise en charge des boursiers du gouvernement français et des gouvernements étrangers.

Il est à la tête d'un réseau de 28 CROUS qui adoptent l'image commune de "Services de la vie étudiante".



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

LES CHIFFRES CLES DU CNOUS



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

Chiffres clés

La vie quotidienne des 2 millions d'étudiants de l'enseignement supérieur en France passe par le CNOUS et le réseau des CROUS.

Réseau

Le CNOUS est la tête d'un réseau présent dans la France entière, avec :

- 28 centres régionaux (CROUS)
- 16 centres locaux (CLOUS)
- plus de 40 antennes.

Personnel

L'ensemble des Services de la vie étudiante regroupent :

- 9 300 personnels ouvriers
- 2 700 personnels administratifs
- soit 12 000 personnels administratifs et ouvriers
- au service de 2 millions d'étudiants

Budget

Le budget annuel des Œuvres universitaires est de :

- 779 704 261 € (5 114 524 682 de francs)
- dont 34,22 % financés par le Ministère de l'Education nationale
- 4,09 % par le Ministère des Affaires étrangères
- 61,69 % de ressources propres



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

Restauration

La [restauration étudiante](#) représente un parc et des flux très importants :

- 521 restaurants gérés répartis dans 150 communes
- plus de 300 restaurants agréés
- 187 421 places assises
- 67 millions de repas servis par an
- le prix du ticket restaurant subventionné : 2,4 € ou 15,75 F

Bourses

- Les effectifs des étudiants boursiers en 2000-2001 :
 - bourses sur critères sociaux 425 616
 - bourses de mérite 497
 - bourses de DEA 7 056
 - bourses sur critères universitaires hors DEA (DESS, agrégation, service public) 7 483
 - allocations d'études 8 090
- soit un total de 473 940 boursiers de l'enseignement supérieur en 2000-2001 (+ 5,42 % de boursiers par rapport à l'année 1999-2000)
- soit 28 % de la population étudiante
- montant maximum de la bourse pour 40% des boursiers : 3 456 € (21 402 F)
- 1,19 milliards d'euros de crédits d'Etat (7,81 milliards de francs)



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

Logement

Le CNOUS et les CROUS gèrent l'un des plus grands parcs immobiliers de France :

- près de 150 000 étudiants logés
 - 541 résidences dans 159 villes
 - 95 686 chambres de 9m² en cités universitaires
 - 46 160 studios de 18 à 23m²
 - 3 985 réservations HLM
 - 1 284 lits en foyers agréés
-
- loyer mensuel moyen d'une chambre : 115 € (754 F)
 - 25 % du parc immobilier universitaire date des dix dernières années

Pour connaître le parc immobilier de chaque académie, consultez [la base de données des résidences universitaires](#).

Aide sociale

Les CROUS disposent d'une équipe de 157 assistantes sociales

- qui distribuent chaque année 3 457 millions € (22,80 millions de francs) du Fonds de solidarité universitaire
- à 25 450 étudiants en difficulté



Union Nationale des Étudiants en Chirurgie Dentaire

7, rue Mariotte – 75017 PARIS

Action culturelle

Pour encourager et co-financer les projets culturels étudiants, le CNOUS et les CROUS distribuent chaque année 1.067 million € (7 000 000 F) de subventions :

- pour l'animation des résidences et des campus
- pour la promotion de la richesse culturelle du monde étudiant à travers divers concours nationaux
- pour le soutien aux projets étudiants dans le cadre du programme Culture-Action
- 570 projets culture-action

International

- 10 100 boursiers étrangers du Gouvernement français, d'Etats étrangers ou d'organismes internationaux, gérés directement par les Oeuvres
- dont 77 % du Gouvernement français

Emplois temporaires

Les services "Emplois Temporaires Etudiants" (ETE) des 28 CROUS recherchent activement des jobs pour les étudiants :

- 28 000 employeurs potentiels ont été sollicités par les CROUS
- 52 000 emplois temporaires ont été attribués par les CROUS

Voyages

La mobilité et le tourisme étudiants sont encouragés :

- 250 000 étudiants voyagent chaque année
- par le service de 50 agences OTU-Voyages